Maison des Faluns

Osons la nature en s'amusant !

Les ateliers nature pour les 8-12 ans

PROGRAMME PAQUES 2018

AVRIL	26	Paléontologue d'un après-midi
	30	Création de jouets buissonniers

MAI	02	A la rencontre des petites bêtes d'eau
	03	Grand jeu Nature : Rallye Nature
	11	Création d'empreintes Nature

Lieux de rendez-vous donnés lors de l'inscription :
Maison des Faluns
47, route de le Quiou
22630 TREFUMEL
02 96 39 93 42
maisondesfaluns@dinan-agglomeration.fr

Horaires : 14h00-17h00

☐ 26 Avril ☐ 30 Avril ☐ 02 Mai ☐ 03 Mai ☐ 11 Mai

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'inscription aux ateliers nature. Le destinataire des données est l'équipe de gestion et d'animation de la Maison des Faluns. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au 02.96.39.93.42. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant ».

FICHE D'INSCRIPTION ET AUTORISATION PARENTALE

maison des faluns

INFOS PRATIQUES

6,50 € / enfant
(Dinan Agglomération)
7,50 € / enfant
(hors Dinan Agglomération)

Prévoir : dans un petit sac à dos, le goûter, des bottes ou chaussures de rechange, des vêtements adaptés à la météo.

Réservation Obligatoire au
02 96 87 00 40

Je soussigné (e) **Mme, M.** .....

représentant légal de **l'enfant** *(nom et prénom)* .....

Né (e) le .....

Adresse .....

.....

Tél. .....

autorise mon enfant à participer aux Ateliers Nature précisés ci-dessus, organisés par la Maison des Faluns et certifie que celui-ci est assuré en « responsabilité Civile » et « individuelle Accidents » auprès de la compagnie d'assurance .....
police n° .....

En cas d'accident, si la famille ne peut être contactée, l'enfant sera transporté à l'hôpital le plus proche. Nous transmettre, si besoin, les informations nécessaires sur l'état de santé de votre enfant.

Cet imprimé devra impérativement parvenir à la Maison des Faluns dans les 48h qui suivent la pré-inscription par téléphone accompagné du règlement par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public. Au-delà de ce délai, la pré-inscription sera annulée sans rappel préalable.

Fait à ....., le ..... Signature /

DINAN AGGLOMÉRATION